

1 L'an mil huit cent dix-sept et le treizième jour du mois de janvier,  
Gaillard à neuf heures du matin par devant nous Denys Bornard  
Officier de l'état civil de la Commune de Chanay,  
François Canton de Seyssel — département de l'Ain, est comparu  
Marie. Claude Gaillard dit Baron âgé de trente trois cultivateur —  
à Dorche hameau de Chanay; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le douze  
janvier courant à dix heures du soir, de lui  
Comparant, et de Claudine LEVET son épouse,  
et auquel il a déclaré donner les prénoms de François Marie.

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de François Vion  
âgé d'environ soixante et un ans et de Pierre Bornard  
âgé de vingt six ans, tous deux cultivateurs du dit lieu de Dorche.  
nous avons signé le présent acte de naissance, dont nous avons fait  
lecture au comparant et aux témoins qui ont dit ne pouvoir  
signer pour être illétrés de ce enquis et requis, à la réserve  
du dit Bornard qui a signé.

Bornard Denis bornard de

## Transcription de l'acte de naissance de François Marie Gaillard

Commune de Chanay, Canton de Seyssel, Arrondissement de Belley, Département de l'Ain.

Acte de naissance n°01, en date du 13 janvier 1817.

L'an mil-huit-cent-dix-sept, et le treizième du mois de janvier, à neuf heures du matin, par-devant nous, Denys Bornard, Officier de l'état-civil de la Commune de Chanay, Canton de Seyssel, département de l'Ain, est comparu **Claude Gaillard dit Baron**, âgé de trente-trois ans, cultivateur à Dorche, hameau de Chanay, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le douze janvier courant, à dix heures du soir, de lui comparant et de **Claudine LEVET**, son épouse, et auquel il a déclaré donner les prénoms de François Marie.

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de François Vion, âgé d'environ soixante-et-un ans, et de Pierre Bornard, âgé de vingt-six ans, tous deux cultivateurs dudit lieu de Dorche.

Nous avons signé le présent acte de naissance, dont nous avons fait lecture au comparant et aux témoins qui ont dit ne pouvoir signer, pour être illétrés, de ce enquis et requis, à la réserve dudit Bornard qui a signé.

Signé : Bornard [Pierre], Denis Bornard [Denis étant écrit avec un « i » et non un « y » comme dans l'identité déclinée supra]